

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 716

22 mars 2008

SOMMAIRE

A. CoRe Consulting S.A.	34358	HP Lux S.à r.l.	34368
Advanced Risk Private Equity Sàrl SICAR	34340	Inter Négoces Luxembourg S.A.	34327
Alis S.A.	34357	Inter Property Finance	34340
Auto-Service Fischer S.à r.l.	34327	Investec GLL SGO REF Holding Alpha ...	34328
Azelis S.A.	34356	Jessi.Investissement S.A.	34362
Azelis S.A.	34326	Koelnag Holding S.A.	34363
Bestime S.A.	34354	La Parunia S.A.	34363
Bureau d'études et d'architectures ABC	34324	Le Cellier Bourguignon S.à r.l.	34326
Centrale de Distribution Industrielle S.A.	34336	Maki Holding S.A.	34356
Chronolux Sàrl	34326	Mars Propco 1 S.à r.l.	34353
Cigna S.A.	34355	Martinson Trigon Holdings S.A.	34357
Comma-Lux Soparfi S.A.	34365	MEAG European Retail Soparfi I S.à r.l. ..	34336
Compagnie de Participations Industrielles et Agricoles	34323	Montana Investments S.A.	34354
Cosmar Industries S.A.	34354	Moorgarth Properties (Luxembourg) S.à r.l.	34357
C.R.M. S.A.	34356	Nebozzo	34353
C.R.M. S.A.	34358	OCI Cement Luxembourg S.à r.l.	34335
Daian, Sàrl	34358	Odil Holding S.A.	34356
Defense Control S.A.	34325	Otario Sàrl	34325
Defense Control S.A.	34327	Paryseine (Lux 3) S.à r.l.	34324
Delima S.A.	34352	Promotop S.A.	34359
Dell'Co S.à r.l.	34335	P.S.A. Luxembourg S.à r.l.	34357
Dell'Co S.à r.l.	34326	S.C.I. B.F.A.	34341
E.I.C. International S.A.	34335	S.C.I. LPG	34366
Ellegi S.A.	34365	Selenia Holding S.A.	34353
EPF Holdings 21 S.à r.l.	34342	Sharland Finance S.A.	34366
Equite SA	34327	Sogeho International S.A.	34336
Eukla Holding S.A.	34354	Stark Properties S.A.	34340
European Leisure Investments S.A., SPF	34362	Telman Immoconsult S.A.	34355
European Leisure Investments S.A., SPF	34355	TETRABAT (Luxembourg) S.A.	34325
Fennella Sàrl	34364	Valore 1 S.A.	34356
Fin-Otto S.A.	34366	Valore 2 S.A.	34355
G.G.H. S.A.	34362	Votre Cordonnier Thiry S.à r.l.	34340
		Wood, Appleton, Oliver & Co S.A.	34323
		Wood, Appleton, Oliver, Experts-Compta- bles	34322

Wood, Appleton, Oliver, Experts-Comptables, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 74.623.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 23 janvier 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de sa fonction de Gérant:

- Monsieur Benoît Georis, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- Monsieur Christophe Davezac, directeur, né le 14 février 1964 à Cahors (France), avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
- Monsieur Alan Dundon, chartered accountant, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), résidant au 24, rue Centrale, L-4974 Dippach;
- Monsieur Robert Faber, expert-comptable, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
- Monsieur Alain Heinz, expert-comptable, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
- Monsieur Charles Meyer, expert-comptable, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
- Madame Géraldine Schmit, directeur, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire du 15 février 2008 que la personne suivante a été nommée à la fonction de gérant avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- Monsieur Bruno Perol, expert-comptable, avec adresse professionnelle à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, né le 13 mars 1971 à Djerzinsk (Russie).

Le Conseil de gérance est composé comme suit depuis le 15 février 2008:

- Monsieur Christophe Davezac;
- Monsieur Alan Dundon;
- Monsieur Bob Faber;
- Monsieur Alain Heinz;
- Monsieur Charles Meyer;
- Monsieur Bruno Perol;
- Mme Géraldine Schmit.

La Société est valablement engagée pour les affaires professionnelles par la signature conjointe de deux administrateurs, comprenant la signature d'au moins un expert-comptable.

La Société sera valablement engagée par la signature individuelle d'un administrateur pour toutes opérations sur ses comptes bancaires pour un montant inférieur à € 10.000,- et par la signature conjointe de deux administrateurs concernant pour toutes opérations sur ses comptes bancaires pour un montant supérieur à € 10.000,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2008030103/4170/50.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06747. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Compagnie de Participations Industrielles et Agricoles, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 20.031.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2007

Il résulte de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 10 décembre 2007 que:

Suite aux démissions en tant qu'administrateurs des Messieurs Ulrich Zinnow et Sanchez Carrete, sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011:

- M. Luc Sunnen avec domicile professionnel au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,
- M. Christophe Fender avec domicile professionnel au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

M. Sunnen et M. Fender ont pouvoir de signature conjointe jusqu'au montant de 50.000,- EUR. Au-dessus de ce montant une décision du conseil d'administration est nécessaire.

Le mandat d'administrateur de M. M.Arturo Suqué Puig avec domicile à 12A Pere II de Montcada E-8034 Barcelone est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011. M. Suqué Puig a pouvoir de signature isolée jusqu'au montant de 50.000,- EUR. Au-dessus de ce montant une décision du conseil d'administration est nécessaire.

Est nommée commissaire aux comptes, la société DMS & ASSOCIES S.à r.l. avec siège social à L-1750 Luxembourg en remplacement de la société OEHRI TREUHAND- UND VERWALTUNGSBÜRO (siège social à 54, Dr Josef-Hoop-Strasse, FL-9492 Eschen).

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008030096/1321/30.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06564. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Wood, Appleton, Oliver & Co S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 20.938.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire du 23 janvier 2008 que les personnes suivantes ont démissionné avec effet immédiat de leurs fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué:

- Monsieur Fabio Mazzoni, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (administrateur et administrateur-délégué);
- Monsieur Joseph Mayor, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (administrateur);
- Monsieur Benoît Georis, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (administrateur).

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées aux fonctions d'administrateur avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Alan Dundon, chartered accountant, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), demeurant au 24, rue Centrale, L-4974 Dippach;
- Monsieur Robert Faber, expert-comptable, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg;
- Monsieur Alain Heinz, expert-comptable, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg;
- Monsieur Charles Meyer, expert-comptable, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire du 15 février 2008 que la personne suivante a été nommée à la fonction d'administrateur avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Bruno Perol, expert-comptable, avec adresse professionnelle à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, né le 13 mars 1971 à Djerzinsk (Russie).

Le Conseil d'Administration est composé comme suit depuis le 15 février 2008:

- Monsieur Christophe Davezac
- Monsieur Alan Dundon
- Monsieur Robert Faber
- Monsieur Alain Heinz
- Monsieur Charles Meyer
- Monsieur Bruno Perol;
- Madame Géraldine Schmit.

La Société est valablement engagée pour les affaires professionnelles par la signature conjointe de deux administrateurs, comprenant la signature d'au moins un expert-comptable.

La Société sera valablement engagée par la signature individuelle d'un administrateur pour toutes opérations sur ses comptes bancaires pour un montant inférieur à € 10.000,- et par la signature conjointe de deux administrateurs concernant pour toutes opérations sur ses comptes bancaires pour un montant supérieur à € 10.000,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2008030104/4170/51.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06754. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Paryseine (Lux 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.152.

Le nom de l'associé de la Société a récemment changé comme suit:

- EUROSQUARE (LUX 1) S.à r.l., 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg Luxembourg,

vers le

- PARYSEINE (LUX 1) S.à r.l., 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg Luxembourg.

Luxembourg, le 4 février 2008.

J. de Patoul.

Référence de publication: 2008030097/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04678. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Bureau d'études et d'architectures ABC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 4, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.118.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du mercredi 9 janvier 2008

Il résulte des résolutions prises que à l'unanimité, l'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société au: avenue de la Gare, 4, L-4734 Pétange.

Pétange, le 9 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Par procuration

G. Heyden

Référence de publication: 2008030234/2269/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06691. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080030884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Otario Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.670.

—
Extrait des résolutions des associés prises le 29 janvier 2008

A la réunion des Associés de OTARIO Sàrl, il a été décidé comme suit:

- de nommer Monsieur William Anthony Costello, demeurant à Quarrymount, Milltown, Tuam. Co. Galway, Irlande en tant que gérant de la société, pour une durée illimitée.

- Chaque gérant aura tout pouvoir d'engager la société par sa seule signature

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008030100/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05588. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080030237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Defense Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 60.027.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030136/2269/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06830. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080030970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

TETRABAT (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 68.164.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du vendredi 15 juin 2007

L'assemblée note que les mandats des administrateurs actuels, à savoir

M. Guy Decker, M. Yvon Logelin, M. Marcel Ernzer et M. Uselding Pierre Louis sont venus à échéance aujourd'hui le 15 juin 2007.

L'assemblée prend note que le mandat du commissaire aux comptes actuel, à savoir M. Philippe Guillaume est venu à échéance aujourd'hui 15 juin 2007.

L'assemblée générale, conformément à l'article 4 des statuts, procède aux nominations d'administrateurs suivantes:

Monsieur Guy Decker pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'assemblée de 2013,

Monsieur Yvon Logelin pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'assemblée de 2013,

Monsieur Marcel Ernzer pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'assemblée de 2013.

Monsieur Yvon Logelin est nommé administrateur-délégué ainsi que président du conseil avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

L'assemblée décide à l'unanimité de réélire comme commissaire aux comptes:

Monsieur Philippe Guillaume pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'assemblée de 2013.
L'adresse professionnelle de M. Decker, de M. Logelin, de M Ernzer et de M. Guillaume est:
L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange
L'assemblée décide le transfert du siège social au n°54, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

Pour la société TETRABAT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008030246/2088/28.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02087. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Le Cellier Bourguignon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4732 Pétange, 18, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 52.921.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030138/2269/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06832. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Azelis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 82.839.

Comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL

Signatures

Référence de publication: 2008030211/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05671. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Chronolux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4562 Niedercorn, Zone Industrielle Hannboesch.

R.C.S. Luxembourg B 97.781.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030141/2269/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06834. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Dell'Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 112.757.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030142/2269/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06721. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Inter Négoces Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 106.197.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030151/2269/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06815. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Defense Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 60.027.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030153/2269/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06714. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Auto-Service Fischer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 33, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 89.910.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030155/2269/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06712. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Equite SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.613.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le 15 février 2008 s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EQUITE S.A.

L'associé unique a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de:

Mr Thomas Michael Bolther Dombrowski

Né le 23 décembre 1972 à Silkeborg au Danemark,

Avec adresse professionnelle à 59, rue Grande Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz

pour une durée de six ans.

Il en résulte que son mandat d'administrateur-délégué est également reconduit.

Fait à Wiltz.

Certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2008030248/825/20.

Enregistré à Diekirch, le 15 février 2008, réf. DSO-CN00082. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080030264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Investec GLL SGO REF Holding Alpha, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.469.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eleventh of February.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

INVESTEC GLL FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., a public limited liability company incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting on behalf of INVESTEC GLL SPECIAL GLOBAL OPPORTUNITIES REAL ESTATE FUND, a Luxembourg mutual fund - specialised investment fund established pursuant to the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds,

represented by Maître Pierre-Alexandre Delagardelle, lawyer, residing professionally in L-2314 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Luxembourg on 6 February 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby formed:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There hereby exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of INVESTEC GLL SGO REF HOLDING ALPHA (hereafter the «Company»), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Objectives. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form and based in Luxembourg or abroad, the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate, including real estate located abroad.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. Capital, Units

Art. 5. Corporate Capital. The unit capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital Amendment. The unit capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible and only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units are freely transferable to non-unitholders.

In the case of plurality of unitholders, the transfer of units inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of unitholders as provided by article 189 of the Law. No such authorisation is required for a transfer of units among the unitholders. The transfer of units mortis causa to third parties must be accepted by the unitholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 10. Redemption of Units. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire units in its own capital.

Chapter III. Management

Art. 11. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of unitholders. The managers may be removed at any time and ad nutum (without having to state any reason) by a resolution of the general meeting of unitholders holding a majority of votes.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable means another manager as his proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, email, telegram, telex, or telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 12. Powers of the manager. In dealing with third parties, the manager(s) shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article have been complied with.

All powers not expressly reserved by the law or by the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

Art. 13. Representation of the Company. In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

Art. 14. Sub-Delegation and Agent of the manager. The manager or, in case of plurality of managers, any member of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any member of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 15. Remuneration of the manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 16. Liabilities of the Manager. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. General Meeting of Unitholders

Art. 17. Powers of the General Meeting of Unitholder(s). The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespective of the number of units he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders representing more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the unitholders representing at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of unitholders can, provided that the total number of unitholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of unitholders, be passed in writing by all the unitholders. In this case, each unitholder shall be served an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of unitholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of unitholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the unitholders, provided that the total number of unitholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

Chapter V. Business Year - Balance Sheet

Art. 18. Business Year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and profit or loss accounts.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, balance sheet and profit or loss accounts at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and Distribution of the Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profits may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders. The Company may be dissolved at any

time by a resolution of the general meeting of unitholders deliberating in the manner provided for amendment to the Articles.

Art. 21. Liquidation. Upon the dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall terminate on the 31st December 2008.

Subscription - Payment

All the one hundred and twenty-five (125) units representing the entire unit capital have been entirely subscribed by INVESTEC GLL FUND MANAGEMENT COMPANY S.A, prenamed, acting on behalf of INVESTEC GLL SPECIAL GLOBAL OPPORTUNITIES REAL ESTATE FUND, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company or shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole unitholder, representing the entire subscribed unit capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Mr Werner Muerz, professionally residing in Lindwurmstrasse 76, D-80337 München, Germany;
- Mrs Mirjam Raschka, professionally residing in Lindwurmstrasse 76, D-80337 München, Germany;
- Mrs Alexandra Brehm, professionally residing in 6D, route de Trèves, L-2366 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

In accordance with article 13 of the bylaws, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INVESTEC GLL FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., une société anonyme de droit de luxembourgeois ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, agissant pour compte de INVESTEC GLL SPECIAL GLOBAL OPPORTUNITIES REAL ESTATE FUND, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé luxembourgeois établie conformément à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relatif aux fonds d'investissement spécialisés,

représentée par Maître Pierre-Alexandre Delagardelle, avocat, demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 6 février 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que les comparants déclarent organiser entre eux, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Par la présente, il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de INVESTEC GLL SGO REF HOLDING ALPHA (ci-après «la Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basés soit Luxembourg ou à l'étranger ayant pour objet principal l'acquisition directe ou indirecte, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris de biens immobiliers situés à l'étranger.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, d'un gérant ou agent de la Société, ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représentés par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-détenteurs de parts sociales.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, le transfert inter vivos de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation de l'assemblée générale des associés tel que prescrit par l'article 189 de la Loi. Une telle autorisation n'est pas requise lors d'un transfert de parts sociales entre associés. Le transfert mortis causa de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation des associés titulaires de trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 10. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Titre III. Gérance

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment et ad nutum (sans devoir donner une raison), par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en désignant, par écrit ou par fac-similé ou par tout autre moyen convenable un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant et tous les gérants peuvent prendre part à toute réunion du conseil de gérance par le biais d'un système de conférence téléphonique ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre et être entendu. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à une telle réunion.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que télécopie, e-mail, télégramme, fac-similé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Art. 12. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou par les Statuts seront de la compétence du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

Art. 13. Représentation de la Société. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul gérant, la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérant, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

Art. 14. Subdélégation et Agent du Gérant. Le gérant ou, en case de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en case de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 15. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 16. Responsabilités du Gérant. Le gérant ou les gérants (selon les circonstances) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec les Statuts et les provisions applicables de la Loi.

Titre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés). L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par téléfax, ou par email, téléphone, télégramme, télex.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou dissolvant et liquidant la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tout les associés, au lieu d'être prises à l'assemblée générale des associés, à condition que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25). Dans ce cas, un projet explicite des résolutions à prendre est remis à chaque associé, qui signera la/les résolution(s). Ces résolutions prises par écrit à un ou plusieurs reprises au lieu des assemblées générales auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Tout référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est construit à inclure la possibilité des résolutions des associés par écrit, à condition que dans ce cas le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

Titre V. Exercice Social - Comptes Annuels

Art. 18. Exercice Social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et les comptes de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires, bilan et comptes de résultats au siège social.

Art. 19. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve statutaire, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VII. Loi applicable

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de cet acte et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par INVESTEC GLL FUND MANAGEMENT COMPANY S.A, prénommée, agissant compte de INVESTEC GLL SPECIAL GLOBAL OPPORTUNITIES REAL ESTATE FUND prénommé, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le seul associé, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Werner Muerz, demeurant professionnellement à Lindwurmstrasse 76, D-80337 Munich, Allemagne;
- Madame Mirjam Raschka, demeurant professionnellement à Lindwurmstrasse 76, D-80337 Munich, Allemagne;
- Madame Alexandra Brehm, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2366 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Conformément à l'article 13 des statuts, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.-A. Delagardelle, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 février 2008, Relation: EAC/2008/2235. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008030437/239/392.

(080031221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

E.I.C. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 89.022.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030156/2269/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06707. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Dell'Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 112.757.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030158/2269/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06719. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

OCI Cement Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.097.

Constituée par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch et maintenant à Luxembourg, en date du 20 juillet 2005, acte publié au Mémorial C no 21 du 4 janvier 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OCI CEMENT LUXEMBOURG S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008030287/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05301. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Sogeho International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 69.904.

à A l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2008 l'Assemblée a décidé de transférer le siège social

L-1118 Luxembourg - 23, rue Aldringen.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2008030238/740/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05427. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

C.D.I. S.A., Centrale de Distribution Industrielle S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 70.547.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 24 janvier 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme CENTRALE DE DISTRIBUTION INDUSTRIELLE S.A. abrégé C.D.I. S.A. (N° R.C.S. B 70.547), ayant eu son siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand Rue.

Pour extrait conforme

M^e R. Amiali

Le liquidateur

Référence de publication: 2008030240/3207/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03865. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

MEAG European Retail Soparfi I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 136.468.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den dreizehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, im Amtssitze zu Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg).

ist erschienen:

MEAG LUXEMBOURG S.à r.l., eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-5365 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall, 6, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B127482 vertreten durch Herrn Pierre-Alexandre Delagardelle, avocat, wohnhaft in L-2314 Luxembourg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche am 12. Februar 2008 in Luxemburg gegeben wurde.

Die genannte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten des Erschienenen und den amtierenden Notar, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Der Erschienene, handelnd wie erwähnt, ersucht den amtierenden Notar, die Satzung (die Satzung) einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht (société à responsabilité limitée), welche hiermit gegründet wird, wie folgt zu beurkunden:

I. Name, Sitz, Dauer und Gegenstand der Gesellschaft

Art. 1. Die Gesellschaft ist als «société à responsabilité limitée» (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) auf der Grundlage des Gesetzes für Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich Änderungsgesetzen gegründet.

Sie führt den Namen MEAG EUROPEAN RETAIL SOPARFI I S.à r.l.

Art. 2. Gesellschaftssitz ist Munsbach, Großherzogtum Luxemburg. Durch Beschluss des Verwaltungsrats kann der Sitz der Gesellschaft an einen anderen Ort der Gemeinde Munsbach verlegt werden, und es können Niederlassungen und Repräsentanzen an einem anderen Ort des Großherzogtums sowie im Ausland errichtet werden.

Bei bestehendem oder unmittelbar drohendem politischen, militärischen oder anderweitigem Notfall höherer Gewalt außerhalb der Kontrolle, Verantwortlichkeit und Einflussmöglichkeit der Gesellschaft, der eine normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigt, kann der Verwaltungsrat durch einfachen Beschluss den Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen. In diesem Fall wird jedoch die Gesellschaft die luxemburgische Nationalität beibehalten.

Art. 3. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet. Sie kann durch Beschluss der Gesellschafter gemäß Artikel 15 der Satzung jederzeit aufgelöst werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung aller Geschäfte welche, direkt oder indirekt, mit dem Erwerb von Beteiligungen an jeglichen rechtlichen Unternehmen, gleich in welcher Form, zu tun haben, sowie die Verwaltung, das Management, die Kontrolle und die Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann insbesondere ihre Mittel zum Kauf oder Verkauf von Immobilien, in Luxemburg oder im Ausland verwerten, sowie für jegliche Geschäfte betreffend Immobilien, einschließlich (i) die direkte oder indirekte Beteiligung an Gesellschaften und an Partnerschaften mit beschränkter Haftung einschließlich deutscher Kommanditgesellschaften oder die Beteiligung in jegliche andere rechtlichen Unternehmen, gleich in welcher Form, deren Hauptzweck der Kauf, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, das Management und/oder das Vermieten von Immobilien ist (ii) das Handeln als Treuhänder im Zusammenhang mit Immobilien oder Immobiliengesellschaften und (iii) das Zeichnen von Wandel- und anderen Schuldverschreibungen oder Anleihen, die Bewilligung von Darlehen, Garantien oder anderen Sicherheiten im Zusammenhang mit den obengenannten Tätigkeiten. Um ihre Tätigkeiten zu finanzieren, kann die Gesellschaft Schuldverschreibungen, Anleihen, oder andere Schuldinstrumente ausgeben und Kreditvereinbarungen (inklusive gewinnbeteiligte Darlehen) eingehen oder andere Kreditinstrumente nutzen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls jegliche Unterstützung, ob mittels Krediten (inklusive gewinnbeteiligter Darlehen), Garantien oder anderweitiger Mittel an ihre Tochtergesellschaften oder Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte, auch nicht wesentliche, Beteiligung hält, oder an jegliche Gesellschaft die direkter oder indirekter Teilhaber der Gesellschaft ist, oder an jegliche Gesellschaft die der gleichen Unternehmensgruppe wie die Gesellschaft angehört (nachfolgend die «angehörigen Gesellschaften») gewähren, mit der Maßgabe, dass die Gesellschaft sich nicht an einem Geschäft beteiligt welches dazu führen würde, dass die Gesellschaft an einer Tätigkeit beteiligt ist, welche als regulierte Tätigkeit des Finanzsektors angesehen würde.

Die Gesellschaft kann alle industriellen oder geschäftlichen Tätigkeiten ausführen, welche direkt oder indirekt, der Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes dient.

II. Kapital und Gesellschaftsanteile

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-) und ist in einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einhundert EURO (€ 100,-) aufgeteilt.

Art. 6. Die Gesellschaftsanteile sind voll eingezahlt.

Solange die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, sind die Gesellschaftsanteile frei auf Dritte übertragbar. Hat die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter, so können die Gesellschaftsanteile unter den im luxemburgischen Gesetz vom 10. August 1915 für Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen übertragen werden.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gemäß Artikel 15 der Satzung aufgestockt oder reduziert werden. Es kann jedoch nicht weniger als das jeweils gesetzlich festgesetzte Mindestkapital betragen.

III. Verwaltungsrat

Art. 8. Die Verwaltung der Gesellschaft erfolgt durch einen Verwaltungsrat, welcher aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die von der Generalversammlung jederzeit ad nutum, d.h. ohne Angabe von Gründen, abberufen werden können.

Die Verwaltungsratsmitglieder sind nicht notwendigerweise zugleich Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Generalversammlung der Gesellschafter bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder sowie die Dauer ihrer Mandate.

Eine Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder ist möglich.

Sitzungen des Verwaltungsrates werden regelmäßig einberufen.

Art. 9. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat die Befugnis, alle Geschäfte zu tätigen und alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten der

Gesellschaft, soweit sie nicht nach dem Gesetz vom 10. August 1915 für Handelsgesellschaften einschließlich Änderungsgesetzen oder nach dieser Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Art. 10. Aus seiner Mitte wählt der Verwaltungsrat einen Vorsitzenden, der in den Verwaltungsratssitzungen den Vorsitz hat, sowie einen stellvertretenden Vorsitzenden. In Abwesenheit des Vorsitzenden wird die Sitzung des Verwaltungsrats von dem stellvertretenden Vorsitzenden geleitet.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ein Verwaltungsratsmitglied kann sich durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten lassen, das dazu durch Brief, Telegramm oder Telefax bevollmächtigt wurde. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere Verwaltungsratsmitglieder vertreten.

Schriftliche und von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigte und unterzeichnete Beschlüsse stehen in Verwaltungsratssitzungen gefassten Beschlüssen gleich. Solche Beschlüsse können von jedem Verwaltungsratsmitglied schriftlich, durch Brief, Telegramm, Telefax oder ähnliche Kommunikationsmittel durch Unterzeichnung genehmigt werden. Die schriftlichen Genehmigungen sind dem Beschlussprotokoll beizufügen und dienen als Nachweis der Zustimmung zu dem Beschluss.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden des Verwaltungsrats.

Die Gesellschaft wird grundsätzlich durch die gemeinsame Unterschrift von mindestens zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats rechtsverbindlich verpflichtet.

Ferner kann der Verwaltungsrat Spezialvollmachten an Personen, die nicht notwendigerweise Mitglieder des Verwaltungsrates sein müssen, ausstellen.

Art. 11. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrats sind vom Vorsitzenden des Verwaltungsrats oder vom Vorsitzenden der jeweiligen Sitzung und einem weiteren Verwaltungsratsmitglied zu unterzeichnen. Vollmachten sind dem Protokoll anzuheften. Der Vorsitzende des Verwaltungsrats oder zwei Verwaltungsratsmitglieder sind ermächtigt, Kopien oder Auszüge solcher Sitzungsprotokolle zu unterzeichnen.

IV. Kontrolle der Gesellschaftskonten

Art. 12. Die Kontrolle der Jahresabschlüsse wird einem unabhängigen Wirtschaftsprüfer übertragen, der von dem oder den Gesellschafter(n) bzw. der Generalversammlung bestellt wird.

Wirtschaftsprüfer können nur eine Wirtschaftsprüfungsgesellschaft beziehungsweise ein oder mehrere Wirtschaftsprüfer sein, die im Großherzogtum Luxemburg zugelassen sind.

Eine Wiederbestellung des Wirtschaftsprüfers ist möglich.

V. Generalversammlung

Art. 13. Soweit gesetzlich erforderlich, wird jährlich eine Generalversammlung am 10. Tag im Monat Mai um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einladung angegebenen Ort abgehalten. Fällt dieser Tag auf einen Tag, der nicht Bankarbeitstag ist, wird die Generalversammlung am nächsten Bankarbeitstag abgehalten.

Generalversammlungen einschließlich der jährlichen Generalversammlung können auch im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat dies aus Gründen der höheren Gewalt beschließt; eine solche Entscheidung ist unanfechtbar.

Art. 14. Von der Einhaltung der gesetzlichen und statutarischen Bestimmungen über die Einberufung von Generalversammlungen kann abgesehen werden, wenn sämtliche Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und keiner der Gesellschafter widerspricht.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt per Brief oder Telefax mit einer Frist von zwei Wochen.

Jeder Gesellschafter kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Bevollmächtigten ausüben, der nicht notwendigerweise Gesellschafter sein muss. Soweit das Gesetz nichts anderes vorsieht, gewährt jeder Anteil am Gesellschaftskapital eine Stimme.

Art. 15. Soweit gesetzlich erforderlich, werden die Beschlüsse der Gesellschafter in Generalversammlungen gefasst; in den anderen Fällen werden die Gesellschafter die Beschlüsse durch schriftliche Abstimmung treffen.

Der oder die Gesellschafter bzw. die Generalversammlung der Gesellschafter kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden.

Gesellschafterbeschlüsse werden mit der einfachen Mehrheit der Gesellschafteranteile gefasst, soweit nicht das Gesetz oder diese Satzung eine größere Mehrheit vorsehen. Falls diese Mehrheit bei einer ersten Abstimmung nicht erreicht wurde, kann eine zweite Generalversammlung bzw. Abstimmung durch Einschreibebrief einberufen bzw. getätigt werden. Bei dieser zweiten Generalversammlung bzw. Abstimmung werden die Beschlüsse mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Beschlüsse zu Satzungsänderungen können nur unter Beachtung der gesetzlich vorgesehenen Anforderungen gefasst werden.

Solange die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter hat, übt dieser Gesellschafter alle der Generalversammlung zustehenden Rechte aus.

Art. 16. Der Verwaltungsrat wird am Ende eines jeden Geschäftsjahres ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung, gemäß den entsprechenden gesetzlichen Bestimmungen aufstellen.

Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 17. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern bzw. der Generalversammlung zur Genehmigung vorgelegt.

Vom Nettogewinn sind fünf Prozent für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent des in Artikel 5 festgesetzten gezeichneten Gesellschaftskapitals, so wie es gegebenenfalls erhöht oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Über die Zuweisung des restlichen Nettogewinns befinden der oder die Gesellschafter bzw. die jährliche Generalversammlung im Rahmen der gesetzlichen Vorschriften.

VI. Auflösung und Liquidation

Art. 18. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt (die natürliche oder juristische Personen sein können) und die von der Generalversammlung, welche die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

VII. Schlussbestimmung

Art. 19. Ergänzend gelten die Bestimmungen des Gesetzes für Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich Änderungsgesetzen.

Zeichnung und Einzahlung

Die einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile wurden alle durch die Erschienene gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-) ab diesem Zeitpunkt der Gesellschaft zur Verfügung steht, so wie es dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2008.

Kosten

Die Kosten, die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, werden auf einen Betrag von ungefähr zweitausend Euro geschätzt.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Unmittelbar nach Gründung hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf 4 (vier) und die der Wirtschaftsprüfer auf 1 (einen) festgelegt.

b) Zu Verwaltungsratsmitgliedern der Gesellschaft werden auf unbestimmte Zeit ernannt:

- Bodo Demisch, Bankkaufmann, 6, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg.

- Harald Wolfgang Lechner, Geschäftsführer, Oskar-von-Miller-Ring 18, D-80333 München, Bundesrepublik Deutschland;

- Sandra Müller, Geschäftsführerin, 6, parc d' Activité Syrdall, L- 5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg;

- Claudine Schinker, accountant, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Abweichend zu Artikel 10 der Satzung, Herr Harald Wolfgang Lechner zum ersten Verwaltungsratsvorsitzenden zu ernennen.

c) Zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft wird ERNST & YOUNG S.A., 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg, bestellt.

d) Sitz der Gesellschaft wird 6, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg, sein.

beurkundet, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung von allem Vorstehenden vor der Erschienenen, die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P.-A. Delagardelle, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch/Alzette, am 18. Februar 2008, Relation: EAC/2008/2306. — Erhalten 62,50 Euros.

Der Einnnehmer (gezeichnet): Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 25. Februar 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008030438/239/185.

(080031213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Votre Cordonnier Thiry S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 25, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 40.922.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030160/2269/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06705. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Stark Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 113.974.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008030164/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN06048. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Inter Property Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.116.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

CROWN CORPORATE SERVICES

Agent Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2008030167/2249/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03563. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Advanced Risk Private Equity Sàrl SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.317.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008030188/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06745. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

S.C.I. B.F.A., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 182, route de Beggen.

R.C.S. Luxembourg E 1.055.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le treize février.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Marc Vegler, gérant de sociétés, demeurant à L-1220 Luxembourg, 182, route de Beggen.
- 2.- Monsieur Georges Vegler, gérant de sociétés, demeurant à L-1220 Luxembourg, 182, route de Beggen.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

I.- Que les comparants sont les seuls associés de la société civile immobilière S.C.I. B.F.A., avec siège social à L-1220 Luxembourg, 182, route de Beggen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 1.055.

II.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 22 juillet 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés numéro 774 du 19 octobre 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 18 février 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés numéro 447 du 28 avril 2004.

III.- Que le capital social de la société est fixé à la somme de trente-huit mille cent quinze Euros vingt-quatre Cents (€ 38.115,24), représenté par deux mille cinq cent et une (2.501) parts d'intérêt de quinze euros vingt-quatre cents (15,24 €) chacune.

Que suite à deux cessions de parts d'intérêt sous seing privé en date du 28 avril 2006, publiées au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1939 du 16 octobre 2006, les parts d'intérêt sont attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Marc Vegler, prénommé, une part d'intérêt	1
2.- Monsieur Georges Vegler, prénommé, deux mille cinq cents parts d'intérêt	<u>2.500</u>
Total: deux mille cinq cents et une part d'intérêts	2.501

Ensuite les associés ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés déclarent dissoudre et liquider purement et simplement aux droits des parties la prédite société civile immobilière S.C.I. B.F.A. avec effet immédiat. Ils s'engagent à reprendre personnellement et conformément à leurs parts sociales l'actif et le passif de la société dissoute.

Deuxième résolution

Dans le cadre de la liquidation il est attribué aux associés, proportionnellement à leur participation respective dans le capital social, les immeubles suivants:

- Une parcelle de terre située sur le territoire de la Commune de Les Pennes Mirabeau (Bouches du Rhône), figurant au cadastre de ladite commune comme suit:

- Section AT Num.ro 398, lieu-dit «Les Hauts Cadeneaux» pour une contenance de 5 ares 94 centiares.

Ledit terrain provient de la division d'une plus grande surface de même nature figurant au cadastre de ladite commune avant division comme suit:

- Section AT Num.ro 40, lieu-dit «Les Hauts Cadeneaux» pour une contenance de 9 ares 7 centiares.

Le surplus après division restant appartenir au cédant est maintenant cadastré:

- Section AT Num.ro 397, lieu-dit «Les Hauts Cadeneaux» pour une contenance de 2 ares 99 centiares.

Titre de propriété

Monsieur Georges Vegler et son épouse ont apporté lors de sa constitution le 19 octobre 1990 à la société civile immobilière S.C.I. VEGLER les immeubles ci-après:

- Commune de Les Pennes Mirabeau (Bouches du Rhône), figurant au cadastre de ladite commune comme suit:
- Section AT Numéro 42, lieu-dit «Les Hauts Cadeneaux» pour une contenance de 3 ares 97 centiares,
 - Section AT Num.ro 43, lieu-dit «Les Hauts Cadeneaux» pour une contenance de 15 ares 89 centiares.

Le 8 mars 1993 la société civile immobilière S.C.I. VEGLER a échangé avec Madame Asian une partie de ces numéros (42 pour 3 ares 16 centiares et 43 pour 2 ares 77 centiares) et a reçu en échange d'elle le prédit numéro 398 (partie de l'ancien numéro 40). Cet acte d'échange a été reçu par Maître Jacques Patrice Tronquit, Notaire membre de la Société Civile Professionnelle André Masson-Benoit, Jacques-Patrice Tronquit, Robert Goirand, Alain Bonetto, Gilbert Capra, titulaire d'un Office Notarial à Marignane (Bouches du Rhône), 2, place du 11 novembre, en date du 8 mars 1993, publié et enregistré au premier bureau de la Conservation des Hypothèques d'Aix en Provence, le 10 mai 1993, Volume 93 P, Numéro 4.270.

Lesdits immeubles prédésignés sont grevés d'un droit d'usage et d'habitation personnel et viager au profit de Monsieur Georges Vegler et son épouse Madame Brigitte Bresciani, lesquels sont associés de la S.C.I. VEGLER.

La société civile immobilière B.F.A. est devenue propriétaire de l'immeuble prédécrit suite à l'apport documenté lors de la constitution de la société.

Troisième résolution

Les associés donnent pleine et entière décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Cinquième résolution

Les associés donnent mandat à Monsieur Georges Vegler de faire le nécessaire en vue de la formalisation du présent acte en France.

Evaluation

L'immeuble est estimé à € 100.000,- (cent mille euros).

Constatation

Suite aux résolutions qui précèdent les associés constatent que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et requièrent la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Déclaration

Les associés donnent décharge au notaire instrumentant pour toutes les conséquences généralement quelconques du présent acte et plus spécifiquement pour les conséquences en relation avec les immeubles situés en France.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Vegler, G. Vegler, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 14 février 2008, Relation: ECH/2008/180. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 février 2008.

H. Beck.

Référence de publication: 2008030915/201/89.

(080032415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

EPF Holdings 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 136.472.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of February.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.156,

hereby represented by its manager, Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, professionally residing at c/o JP MORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg,

by virtue of a resolution of the board of Managers dated January 23, 2008, which after being signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. - Form - name - registered office - object - duration

Art. 1. Form, Corporate Name. Hereby is formed under the name of EPF HOLDINGS 21 S.à r.l. (hereinafter referred to as the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter the Articles).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Senningerberg. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for in relation to amendments to these Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Object. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies and each as a Connected Company);

- for the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise; and

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, units

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The authorized capital of the Company is fixed at fifty million Euro (EUR 50,000,000.-) to be divided into five hundred thousand (500,000) units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital Amendment. The subscribed and authorised capital of the Company may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 17 of these Articles.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may increase the subscribed capital in one or several steps within the limits of the authorized capital during a period of five (5) years after the date of publication of these Articles in the Mémorial C. Such increase may be subscribed for and issued in the form of units with or without premium, as the manager, or in case of plurality of managers the board of managers, shall determine. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing unitholders a preferential right to subscribe to the units to be issued. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate to any duly authorized manager or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital.

Chapter III. - Management

Art. 10. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The majority of the managers will be non-resident in the United Kingdom (the «UK») for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as «Non-resident in the UK»). The majority of the managers will be non-resident in the United States (the «US») for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as «Non-resident in the US»). For the avoidance of doubt, managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US constitute the majority of the board of managers in accordance with these Articles.

The board of managers may choose from among its Non-resident in the UK members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a manager but must be Non-resident in the UK, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the unitholders. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in, the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of unitholders and the board of managers, but in his absence the unitholders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of unitholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers the day before such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram, telex or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax, e-mail transmission or any other similar means of communication equipment another manager, as his proxy.

Any manager who is not physically present at the location of a meeting of the board of managers, and who is not present in the UK, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented, (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK and (iv) at least the majority of the managers present or represented are Non-Resident in the US at any meeting of the board of managers. For the avoidance of doubt, managers who are resident or based full

time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US represent the majority of the board of managers in accordance with these Articles. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at any meeting.

Meetings of the board of managers must be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, meetings of the board of managers may be held temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. However, the meeting of the board of managers shall never be held in the UK.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two managers.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings; each manager shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. No such resolution will, however, be effective if signed by a manager present in the UK or in the US or any other jurisdiction which may be specified from time to time by a resolution of the board of managers.

Art. 11. Powers of the Manager. In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may, in particular and without limitation, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

In case of plurality of managers, the board of managers may appoint from among its members one or several general managers who shall be in charge of the daily management of the Company and who shall have the powers to bind the Company by their individual signature.

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the Manager. The manager, or in case of plurality of managers any manager, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more managers provided that in no event shall such powers be delegated to a person who is a resident in the UK or in the US or is based full time in the US or UK.

The manager, or in case of plurality of managers any members of the board of managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the Manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the Manager. The manager, or in case of plurality of managers, the members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 16. ERISA Provisions. Unless otherwise consented by the unitholders, the board of managers shall use its best efforts to conduct the affairs of the Company in compliance with the exception for «real estate operating companies» or otherwise with the exception for other «operating companies» under the first sentence of paragraph (c) of the regulations contained in Section 2510.3-101 of the Regulations of the US Department of Labor or successor regulations (the Plan Assets Regulations). If the board of managers becomes aware that there is a material likelihood that the Company will cease to be a «real estate operating company» or otherwise an «operating company» under the first sentence of paragraph (c) of the Plan Assets Regulations, then the board of managers shall take such actions as may be necessary to cause the Company not to be adversely affected with respect to its status as a «real estate operating company» or otherwise as such an «operating company».

Chapter IV. - General meeting of unitholders

Art. 17. Powers of the Sole Unitholder / General Meeting of Unitholders. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 18. General Meetings. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may convene other general meetings of the unitholders.

Such meetings must be convened if unitholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

Other meetings of unitholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, other meetings of the unitholders shall never be held in the UK.

Chapter V.- Business year - balance sheet

Art. 19.- Financial Year. The Company's financial year starts on the 1 January and ends on the 31 December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

As far as required by Luxembourg laws and regulations, the operations of the Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more independent auditor(s) qualifying as «réviseur(s) d'entreprises agréé (s)».

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Allocation and Distribution of the Profits. From the net profit of the Company, as determined in accordance with applicable laws and regulations, an amount equal to five per cent (5%) is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by applicable laws and regulations and by these Articles, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall propose the distribution of any distributable reserves and any profit carried forward.

The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the unitholders. However, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers may, to the extent permitted by applicable law, decide to pay interim dividends.

Chapter VI. - Dissolution - liquidation

Art. 21. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2008.

Subscription - payment

All the one hundred and twenty-five (125) units representing the entire capital of the Company have been entirely subscribed as follows:

Subscriber	Number of Units
JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à r.l., previously named	125 units
Total:	125 units

All the one hundred and twenty-five (125) units are fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately two thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, passed the following resolutions:

(1) Are appointed as managers for an undetermined period:

(a) Mr Karl McCathern, Vice President, residing at c/o JPMorgan INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10 Aldermanbury, London EC2V 7RF, UK;

(b) Mr Jonathan Griffin, Managing Director, residing at c/o JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à.r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

(c) Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, residing at c/o JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à.r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

(d) Mr Richard Crombie, Vice President, residing at c/o JPMorgan INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10 Aldermanbury, London EC2V 7RF, UK;

(e) Mr Steven Greenspan, Managing Director, residing at c/o JPMorgan INVESTMENT MANAGEMENT INC., 245 Park Avenue, NYNY 10167 USA, and

(f) Mr Mark Doherty, Vice President, residing at c/o JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à.r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

(2) The Company shall have its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(3) The following is elected as independent auditor: PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

(4) The shareholders hereby specially authorise the board of managers to limit or withdraw preferential subscription rights in relation to an increase of capital made within the authorised capital provided for in article 6 of the Articles.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 110.156,

ici représentée par son gérant, Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice Président, résidant à c/o JP MORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg,

en vertu d'une résolution du conseil de gérance datée du 23 janvier 2008, ci-après annexée; ladite résolution, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel qu'indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit.

Chapitre I^{er} . - Nom - durée - objet - siège social

Art. 1^{er} . Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de EPF HOLDINGS 21 S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particu-

lièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les Sociétés Apparentées et chacune une Société Apparentée);

- pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédemment décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, parts

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentés par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) divisé en cinq cent mille (500.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être modifiés à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 17 des présents Statuts.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication des présents Statuts dans le Mémorial C. Une telle augmentation peut être souscrite et émise sous la forme de parts sociales avec ou sans prime d'émission, tel que cela sera déterminé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est expressément autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux associés existant le droit de souscription préférentiel de souscrire aux parts sociales à émettre. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut déléguer à tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant tout ou partie des montants de ces augmentations de capital.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des Parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Chapitre III. - Gérance

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La majorité des gérants seront des non-résidents du Royaume-Uni (le «RU») pour des raisons fiscales applicables au RU et ne seront pas établis de manière permanente au RU (ci-après renseignés comme les «Non-résidents au RU»). La majorité des gérants seront des non-résidents des Etats-Unis (les «US») pour des raisons fiscales applicables aux US et ne seront pas établis de manière permanente aux US (ci-après renseignés comme les «Non-résidents aux US»). Pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent constituer avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts.

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres Non-résidents au RU un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant mais doit être un Non-résident au RU et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que des assemblées des associés. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance désigneront, par un vote pris à la majorité présente lors de cette réunion, un autre gérant, et pour les assemblées générales des associés toute autre personne, pour assumer la présidence en lieu et place du président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation moyennant l'assentiment de chaque gérant donné par écrit ou par câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication un autre gérant, qui sera un Non-résident au RU, comme son mandataire.

Tout gérant qui n'est pas physiquement présent à l'endroit de la réunion du conseil de gérance et qui n'est pas présent au RU peut participer à cette réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication où tous les participants à la réunion sont en mesure de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion de la manière décrite ci-avant équivaudra à une présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) au moins deux gérants sont physiquement présents, (ii) au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents au RU et (iv) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents aux US, étant entendu que, pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent représenter avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à toute réunion.

Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de la réunion. Au cas où le conseil de gérance déterminerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, les réunions du conseil de gérance pourront être temporairement tenues à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant, les réunions du conseil de gérance ne pourront jamais être tenues au RU.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou le gérant qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux gérants.

Nonobstant les dispositions précédentes, des résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du conseil de gérance; chaque gérant approuvera cette résolution par écrit, par télégramme, téléfax ou tout autre moyen de communications similaires. Aucune résolution ne sera cependant effective si elle signée par un gérant établi au RU et au US ou dans toute autre juridiction déterminée de temps à autre par une décision du conseil de gérance.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut, en particulier et sans limitation, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un ou plusieurs gérants délégués qui auront à leur charge la gestion journalière de la Société ainsi que le pouvoir d'engager individuellement la Société par leur seule signature.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

Art. 13. Sous-délégation et Agent du Gérant. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants, à condition que ces pouvoirs ne soient jamais délégués à une personne qui est résidente au RU ou aux US ou qui est établie de façon permanente aux US ou au RU.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 15. Responsabilités du Gérant. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. Dispositions ERISA. Sauf consentement contraire des associés, le conseil de gérance devra mettre en œuvre ses meilleurs efforts pour mener les affaires de la Société conformément à l'exception des «real estate operating companies» (sociétés d'exploitation de biens immobiliers) ou encore à l'exception des autres «operating companies» (sociétés d'exploitation) visée par la première phrase du paragraphe (c) des règles contenues dans la Section 2510.3-101 des Réglementations émises par le «US Department of Labor» (Département du Travail aux US) ou de toutes autres réglementations ultérieures (le «Plan Assets Regulations»). Si le conseil de gérance se rend compte qu'il est possible que la Société cesse d'être une «real estate operating company» ou encore une «operating company» conformément à la première phrase du paragraphe (c) du « Plan Assets Regulations», alors le conseil de gérance prendra les mesures nécessaires pour éviter que la Société ne soit affectée de manière défavorable au regard de sa situation en tant que «real estate operating company» ou encore en tant que «operating company».

Chapitre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'Associé Unique / Assemblée Générale des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé (ou si l'associé est une entité juridique, ses représentants légaux) est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce mandataire soit nommé par une procuration écrite, par téléfax, câble, télégramme, télex ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 18. Assemblées Générales. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra convoquer d'autres assemblées générales.

De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demande.

Les autres assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les autres assemblées générales ne pourront jamais être tenues au RU.

Chapitre V. - Exercice social - comptes annuels

Art. 19. Exercice Social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Dans la mesure requise par les lois et règlements luxembourgeois, les opérations de la Société et sa situation financière ainsi que ses livres de compte sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 20. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Sur le bénéfice net de la Société, tel qu'il est déterminé par application des lois et réglementations applicables, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société, tant dans le respect des lois et réglementations applicables que des Statuts, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra proposer que les réserves disponibles et les profits reportés soient distribués.

La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des associés. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra, cependant, et ce dans le cadre autorisé par la loi applicable, décider de verser des acomptes sur dividendes.

Chapitre VI. - Dissolution - liquidation

Art. 21. Causes de Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société ont toutes été souscrites comme suit:

Subscriber	Nombre de parts sociales
JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à r.l., prénommée	125 parts sociales
Total:	125 parts sociales

Toutes les cent vingt-cinq parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

- (1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

(a) Monsieur Karl McCathern, Vice-Président, résidant à c/o JPMorgan INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10 Aldermanbury, Londres EC2V 7RF, UK;

(b) Monsieur Jonathan Griffin, Managing Director, résidant à c/o JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à.r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

(c) Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice-Président, résidant à c/o JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à.r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

(d) Monsieur Richard Crombie, Vice-Président, résidant à c/o JPMorgan INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10 Aldermanbury, Londres EC2V 7RF, UK;

(e) Monsieur Steven Greenspan, Managing Director, résidant à c/o JPMorgan INVESTMENT MANAGEMENT INC., 245 Park Avenue, NYNY 10167 USA; et

(f) Monsieur Mark Doherty, Vice-Président, résidant à c/o JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à.r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

(2) Le siège social de la Société est établi au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

(3) Est nommé réviseur d'entreprises agréé: PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

(4) L'associé autorise par les présentes le conseil de gérance à limiter ou retirer les droits de souscription préférentiels relatifs à une augmentation de capital effectuée dans les limites du capital autorisé, tel que défini à l'article 6 des Statuts.

Dont acte, passé à Senningerberg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi à la requête de la partie comparante.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-C. Ehlinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 février 2008, Relation: EAC/2008/2251. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008030436/239/542.

(080031238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Delima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.331.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 janvier 2008 à 10.00 heures

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société DELIMA S.A., tenue en date du 15 janvier 2008 que:

Il a été décidé d'accepter la nomination de LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING SA, en abrégé INTERCONSULT, avec siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2008030675/536/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09806. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Mars Propco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.291.

—
EXTRAIT

En date du 19 décembre 2007, MARS HOLDCO 1 S.à r.l., l'associé unique de la Société a transféré toutes les 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société comme suit:

- 30 parts sociales à BRILLIANT 562. GmbH & Co. VERWALTUNGS KG, une société constituée sous le droit allemand, ayant son siège social à Markengrafenstrasse 33, 10117 Berlin, Allemagne, inscrite au Handelsregister de Charlottensbourg sous le numéro HRA 39863 B; et

- 470 parts sociales à BALLYMORE PROPERTIES B.V., une société constituée sous le droit néerlandais, ayant son siège social à Claude-Debussy-laan 24, 1082 MD Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Kamer van Koophandel d'Amsterdam sous le numéro 34182204.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008030659/260/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06718. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Selenia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 46.078.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030189/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05917. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Nebozzo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 278.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 98.371.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Pour NEBOZZO

MERCURIA SERVICES S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008030224/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06325. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Bestime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 120.056.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030190/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05916. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Montana Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 101.809.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030191/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06649. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Eukla Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 21.397.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030192/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06647. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Cosmar Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 29, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 48.256.

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 21 janvier 2008 la décision suivante:
• renouvellement du mandat d'administrateur délégué de Madame Maria Van den Bergh, demeurant 22, Paviljoendreef, B-2970 Schilde, pour la durée de son mandat d'administrateur, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2008030502/592/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06542. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Telman Immoconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 38.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008030500/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 21 février 2008, réf. DSO-CN00163. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080031293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Cigna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 53.696.

Le bilan au 31 décembre 2005, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société CIGNA S.A.

Signature

Référence de publication: 2008030247/2088/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07042. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

European Leisure Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.
R.C.S. Luxembourg B 42.968.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008030200/7712/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06456. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Valore 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.360.

Rectificatif du dépôt du 28 janvier 2008 (N° L080014394)

Le bilan modifié au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008030195/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06773. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Valore 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.359.

—
Mention rectificative du dépôt du 28 janvier 2008 (N° L080014395)

Le bilan modifié au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008030196/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06770. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

C.R.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 58, avenue François Clément.
R.C.S. Luxembourg B 67.694.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008030197/7712/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06452. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

**Odil Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Maki Holding S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 98.395.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008030204/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04175. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Azelis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 82.839.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL

Signatures

Référence de publication: 2008030210/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05684. - Reçu 130 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Martinson Trigon Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 82.136.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008030209/717/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02842. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Alis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 132.284.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030207/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06730. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

P.S.A. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 87.661.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL
Signatures

Référence de publication: 2008030212/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05668. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Moorgarth Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 99.968.

Le bilan au 28 février 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008030221/631/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05893. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

C.R.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 58, avenue François Clément.
R.C.S. Luxembourg B 67.694.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008030198/7712/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06454. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

A. CoRe Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 94.926.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 15 novembre 2007, que:

- La démission de la fonction d'administrateur délégué de Monsieur Daniel Oudrar, gérant de sociétés, demeurant au F-57570 Rodemack, 23, rue de l'Abbaye d'Echternach;
- La nomination de la fonction d'administrateur délégué de Monsieur Vincent Balzano, gérant de sociétés, demeurant au F-57310 Guénange, 15, rue du Bois;
- La démission de la fonction d'administrateur de Monsieur Dorian Duval, gérant de sociétés, demeurant à B-6720 Habay, rue Bernard d'Everlange 27;
- La nomination aux fonctions d'administrateur de Madame Katy Bongini, demeurant à F-57290 Fameck, 2, avenue François Mitterand, la société à responsabilité limitée BALIAN S.à.r.l., RCS Luxembourg B.121.096, siège social au 41, avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg représentée par son gérant Monsieur Jean-François Mirarchi;
- Le transfert du siège social de la société au 4-6, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008030241/1321/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00081. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Daian, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 84.736.

—
EXTRAIT

Par résolution du conseil de gérance du 14 décembre 2007, l'ancien siège social de la société situé au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg a été transféré avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Pour DAIAN S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008030228/833/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01180. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Promotop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6170 Godbrange, 12A, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 136.537.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit janvier.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Monsieur Jean-Claude Reding, administrateur de sociétés, né à Pétange, le 23 août 1973, demeurant à L-6170 Godbrange, 12A, rue du Village,

lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PROMOTOP S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Godbrange.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur, la construction, la restauration et l'aliénation d'immeubles, de quelque manière que ce soit. Elle pourra en outre prendre des participations dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A ou de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à

l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII- Dissolution, liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Jean-Claude Reding, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cent cinquante Euros.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2.- Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur Jean-Claude Reding, administrateur de sociétés, né à Pétange, le 23 août 1973, demeurant à L-6170 Godbrange, 12A, rue du Village, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.

3- La société anonyme FIDUCIAIRE KIEFFER ET COMPAGNIE S.A., avec siège social à L-1730 Luxembourg, 57, rue de l'Hippodrome, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 57.065, est appelée à la fonction de commissaire.

4.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

5.- Le siège social est établi à L-6170 Godbrange, 12A, rue du Village.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Reding, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 janvier 2008, Relation GRE/2008/532. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008031018/231/173.

(080032321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

European Leisure Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 42.968.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008030199/7712/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06455. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Jessi.Investissement S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 109.003.

Suivant lettre recommandée du 8 février 2008 l'Etude LUTGEN & MC GAW, 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg - a dénoncé, avec effet au 8 février 2008, le siège social de la société JESSI. INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme, RCS Luxembourg B 109.003, avec siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour LUTGEN & MC GAW

L'Agent domiciliataire

D. Mc Gaw

Référence de publication: 2008030237/651/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06624. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

G.G.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, La Belle Etoile, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.446.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 11 février 2008 (l'Assemblée)

L'Assemblée a accepté la démission de Mme Martine Geilenkirchen et de M. Philippe Boudart en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 31 janvier 2008.

L'Assemblée a décidé de nommer:

(i) SOFINDEV III SA, société anonyme de droit belge ayant son siège social à Nijverheidsstraat 29, 1000 Brussel, Belgique, immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro 885.543.088 et ayant comme représentant permanent M. Eric Van Droogenbroeck, demeurant au 1, Magnoliasdreef, 1950 Kraainem, Belgique en remplacement de Mme Martine Geilenkirchen au poste d'administrateur de la Société à compter du 31 janvier 2008 pour un mandat arrivant à échéance à l'assemblée générale annuelle de la Société qui sera tenue en l'an 2013; et

(ii) M. Cédric Olbrechts, demeurant à la Chaussée de Jodoigne 26-28, 1390 Grez-Doiceau, Belgique en remplacement de M. Philippe Boudart au poste d'administrateur de la Société à compter du 31 janvier 2008 pour un mandat arrivant à échéance à l'assemblée générale annuelle de la Société qui sera tenue en l'an 2013.

Pour extrait
G.G.H. S.A.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008030508/5499/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07070. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Koelnag Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.269.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 14 mars 2006, a désigné Madame Corinne Bitterlich, née le 2 juillet 1969 à Quierschied (Allemagne), Conseiller Juridique, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 14 mars 2006, a désigné Monsieur Marc Limpens, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 14 mars 2006, a désigné Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

KOELNAG HOLDING S.A.

FINDI S. à r. l. / MADAS S. à r. l.

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

C. Bitterlich / A. Renard

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008030569/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06595. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

La Parunia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.179.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 19 décembre 2007

1. Mme Diana Bosschaerts, M. Patrick Cornet et M. Kornelis Kinsbergen démissionnent de leur mandat d'Administrateur.

2. Les sociétés ATTC DIRECTORS, S.à r.l. avec siège au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, ATTC MANAGEMENT, S.à r.l. avec siège au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et ATTC SERVICES, S.à r.l. avec siège au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, toutes les trois représentées par M. Eddy Patteet sont nommées nouveaux Administrateurs en remplacement. Leur mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

3. La société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg démissionne de son mandat de Commissaire aux Comptes.

4. La société ATTC CONTROL S.A., société anonyme, avec siège au 16, rue Nassau, L-2213 Luxembourg est nommée Commissaire aux Comptes en son remplacement, avec siège au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour LA PARUNIA S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008030572/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06587. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Fennella Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.925.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 13 décembre 2007 entre CITIGROUP VENTURE CAPITAL INTERNATIONAL GROWTH PARTNERSHIP II, L.P., et CVCIGP II CO-INVEST, L.P., ainsi qu'entre CITIGROUP VENTURE CAPITAL INTERNATIONAL GROWTH PARTNERSHIP (EMPLOYEE) II, L.P., et CVCIGP II CO-INVEST, L.P., les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

CITIGROUP VENTURE CAPITAL INTERNATIONAL GROWTH PARTNERSHIP II, L.P., ayant pour adresse Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, et enregistré auprès de la Chambre de Commerce et des Sociétés des Iles Caïman sous le numéro d'immatriculation MC-18743 détient:

- 3.052 parts sociales de catégorie A
- 3.052 parts sociales de catégorie B
- 3.052 parts sociales de catégorie C
- 3.052 parts sociales de catégorie D
- 3.052 parts sociales de catégorie E
- 3.052 parts sociales de catégorie F
- 3.052 parts sociales de catégorie G
- 3.052 parts sociales de catégorie H
- 3.051 parts sociales de catégorie I
- 3.051 parts sociales de catégorie J

CITIGROUP VENTURE CAPITAL INTERNATIONAL GROWTH PARTNERSHIP (EMPLOYEE) II, L.P., ayant pour adresse Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, et enregistré auprès de la Chambre de Commerce et des Sociétés des Iles Caïman sous le numéro d'immatriculation MC-18752 détient:

- 1.709 parts sociales de catégorie A
- 1.709 parts sociales de catégorie B
- 1.709 parts sociales de catégorie C
- 1.709 parts sociales de catégorie D
- 1.709 parts sociales de catégorie E
- 1.709 parts sociales de catégorie F
- 1.709 parts sociales de catégorie G
- 1.709 parts sociales de catégorie H
- 1.710 parts sociales de catégorie I
- 1.710 parts sociales de catégorie J

CVCIGP II CO-INVEST, L.P., ayant pour adresse Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, et enregistré auprès de la Chambre de Commerce et des Sociétés des Iles Caïman sous le numéro d'immatriculation MC-18742 détient:

- 239 parts sociales de catégorie A
- 239 parts sociales de catégorie B
- 239 parts sociales de catégorie C
- 239 parts sociales de catégorie D
- 239 parts sociales de catégorie E
- 239 parts sociales de catégorie F
- 239 parts sociales de catégorie G

239 parts sociales de catégorie H

239 parts sociales de catégorie I

239 parts sociales de catégorie J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FENNELLA S.à.r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008030630/683/58.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01896. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Ellegi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.756.

—
- La société LOUV SARL est nommée Président du Conseil d'Administration. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Certifié sincère et conforme

ELLEGI S.A.

MADAS S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A. Renard / M. Limpens

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2008030567/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06596. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Comma-Lux Soparfi S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 116.057.

—
Il résulte du conseil d'administration qui s'est tenu en date du 2 juillet 2007, à L-1371 Luxembourg que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Acceptation de la démission de Madame Philomena Gomes de son mandat d'administratrice au 30 juin 2007 suite à sa lettre de démission datant du 30 juin 2007.

- Cooptation de Monsieur Lionel Capiaux comme nouvel administrateur au 2 juillet 2007, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt en remplacement de l'administrateur démissionnaire et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale décidant de la nomination définitive.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Pour la société COMMA-LUX SOPARFI S.A.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008030565/687/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM09976. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

**Fin-Otto S.A., Société Anonyme,
(anc. Sharland Finance S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 132.692.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 9 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2651 du 20 novembre 2007;
Statuts modifiés selon acte reçu par le même notaire en date du 31 décembre 2007, actuellement en cours de publication au Mémorial, Recueil Spécial C.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social en date du 11 janvier 2008 que:

a) Les trois administrateurs de la société à savoir, Monsieur Faride Bentebbal, Monsieur Didier Kirsch et Monsieur Claude Faber, tous les trois demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, ont démissionné avec effet immédiat de leur mandat en date du 11 janvier 2008.

b) Le commissaire aux comptes REVILUX S.A., avec siège social à L - 1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix et inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-25.549 a démissionné de son mandat en date du 11 janvier 2008.

c) L'assemblée a nommé comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Nello Lavio, expert-comptable, né le 8 mars 1951 à CH-Mendrisio (TI) et demeurant professionnellement à CH - 6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4, Monsieur Nello Lavio a également été élu Président du Conseil d'Administration.

- Madame Silvia Lavio-Schneider, employée privée, née le 7 septembre 1950 à CH - Lugano (TI) et demeurant professionnellement à CH - 6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4

- Madame Sandra Trevito, employée privée, née le 6 octobre 1968 à CH - Grabs et demeurant professionnellement à CH - 6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4

Les mandats des nouveaux administrateurs, respectivement du Président du Conseil d'Administration courent à partir du 11 janvier 2008 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Il découle du 3^{ème} paragraphe de l'article 5 des statuts de la société que les nouvelles administratrices, Madame Silvia Lavio-Schneider et Madame Sandra Trevito sont autorisées d'engager la société par leur signature collective à deux, alors que le nouvel administrateur Monsieur Nello Lavio peut engager la société avec sa seule signature de par sa fonction de Président du Conseil d'Administration.

d) L'assemblée a nommé comme nouveau commissaire aux comptes JPCA LIMITED, avec siège social à 17 City Business Centre - Lower Road, GB - SE16 2XB Londres, immatriculée sous le n° 3350966 auprès du Companies House en Grande-Bretagne. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes commence le 11 janvier 2008 et viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

e) Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 15, boulevard Roosevelt, L - 2450 Luxembourg au 223, Val Ste Croix, L -1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008030741/687/44.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00575. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

S.C.I. LPG, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg E 3.846.

STATUTS

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de S.C.I. LPG , société civile immobilière.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la location, la mise en valeur et éventuellement la vente de tout immeuble, nu ou meublé, situé au Grand Duché de Luxembourg.

La société pourra emprunter, avec ou sans garantie.

Elle peut faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,00), représenté par cent (100) parts sociales de deux cents euros (EUR 200,00) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Jonathan Beggiato, dirigeant de société, demeurant professionnellement au 31, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Denis Colin, expert-comptable, demeurant professionnellement au 31, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg, cinquante parts sociales	50
	10
Total : cent parts sociales	0

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs administrateurs nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des administrateurs, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les administrateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les administrateurs peuvent acheter ou vendre tous immeubles sous réserve du consentement des deux tiers des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables.

Ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les administrateurs quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises moyennant la majorité des deux tiers (2/3) des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des deux tiers (2/3) de toutes les parts existantes.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des administrateurs ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Puis les associés réunis en assemblée générale ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Les associés décident de nommer comme administrateur de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Jonathan Beggiano, prénommé.
2. Les associés décident de fixer le siège social de la société au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.
3. Le premier exercice se terminera le 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 7 février 2008.

D. Colin / J. Beggiano.

Référence de publication: 2008030687/1091/101.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05800. - Reçu 106 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

HP Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.988.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 23 janvier 2008

Le siège social de la Société a été transféré de L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiencerie avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HP LUX S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030783/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07099. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.
